

Rapport annuel 2023

Fonds de placement de droit suisse

Rapport annuel révisé au 31 décembre 2023

Swiss Physical Gold Plus Fund

Rapport annuel révisé au 31 décembre 2023

Table des matières	Page	ISIN
Organisation	2	
Swiss Physical Gold Plus Fund	3	USD I/ CH0560679588 USD R/ CH0560679620 USD S/ CH0560679703
Annexes - indications complémentaires	9	
Rapport abrégé de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs	12	
Autres informations	15	

Restrictions de vente

Le fonds de placement n'est pas autorisé à la distribution à l'étranger. Les parts ne peuvent être ni proposées, ni vendues, ni livrées à l'étranger.

En particulier, les parts ne peuvent être ni proposées, ni vendues, ni livrées aux Etats-Unis.

Aucune action de participation ne sera proposée à l'intérieur même des Etats-Unis ou à des investisseurs qui sont des investisseurs américains. Un investisseur américain est toute personne qui:

- (i) est une personne des Etats-Unis au sens de l'article 7701(a)(30) du «Internal Revenue Code» des Etats-Unis de 1986, tel que modifié, et des réglementations du Trésor des Etats-Unis promulguées sur cette base;
- (ii) est une personne des Etats-Unis au sens de la réglementation S de l'«US Securities Act» de 1933 (17 CFR § 230.902(k));
- (iii) n'est pas une personne non américaine au sens de la règle 4.7 de la «Commodity Futures Trading Commission» des Etats-Unis (17 CFR § 4.7(a)(1)(iv));
- (iv) réside aux Etats-Unis au sens de la règle 202(a)(30)-1 de l'«Investment Advisers Act» des Etats-Unis de 1940, tel que modifié; ou
- (v) tout trust, entité ou autre structure créé(e) dans le but de permettre à des investisseurs américains d'investir dans ce fonds.

Direction du fonds

UBS Fund Management (Switzerland) SA,
Aeschenvorstadt 1, 4002 Bâle

Conseil d'administration

Michael Kehl

Président

Managing Director, UBS Asset Management
Switzerland S.A., Zurich

Daniel Brüllmann

Vice-Président

Managing Director, UBS Asset Management
Switzerland S.A., Zurich

Francesca Gigli Prym

Membre

Managing Director, UBS Fund Management
(Luxembourg) S.A., Luxembourg

Michèle Sennhauser

Membre

Executive Director, UBS Asset Management
Switzerland S.A., Zurich

Franz Gysin

Membre indépendant

Werner Strebel

Membre indépendant

Directoire

Eugène Del Cioppo

CEO

Georg Pfister

Directeur adjoint ainsi que Operating Office, Finance, HR

Urs Fäs

Real Estate Fund

Christel Müller

Business Risk Management

Thomas Reisser

Compliance & Operational Risk Control

Matthias Börlin

Admin, Custody & Tax Oversight

Daniel Diaz

Delegation & Investment Risk Management

Melanie Gut

Corporate & Regulatory Governance

Patric Schläpfer

Corporate Services

Hubert Zeller

White Labelling Solutions Suisse

Banque dépositaire

UBS Switzerland SA, Zurich

Organe de révision

Ernst & Young SA, Bâle

Transfert des décisions de placement

Rothschild & Co Bank AG, Zurich

Transfert de l'administration

L'administration du fonds de placement, en particulier la tenue de la comptabilité, le calcul des valeurs nettes d'inventaire, les décomptes fiscaux, l'exploitation des systèmes informatiques ainsi que l'établissement des comptes rendus d'activités sont transférés à Northern Trust Global Services SE, Leudelange, Luxembourg, succursale de Bâle. Leur exécution est régie en détail par un contrat conclu entre les parties. Toutes les autres activités de la direction du fonds ainsi que le contrôle des autres tâches transférées sont exécutés en Suisse.

Service de paiement

UBS Switzerland SA, Zurich
et ses agences en Suisse

Distribution

La distribution du fonds de placement est confiée à Rothschild & Co Bank AG, Zurich.

Swiss Physical Gold Plus Fund

Type autres fonds en placements traditionnels

Comparaison sur 3 ans

	ISIN	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
Fortune nette du fonds en USD		142 455 319.38	74 265 384.56	87 289 485.79
Classe USD I	CH0560679588			¹
Valeur nette d'inventaire par part en USD		1 105.23	964.15	966.10
Nombre de parts en circulation		38 098,7970	40 980,4070	54 261,6050
Classe USD R	CH0560679620			²
Valeur nette d'inventaire par part en USD		1 150.15	1 009.36	1 017.47
Nombre de parts en circulation		15 029,6870	21 273,0000	21 214,2390
Classe USD S	CH0560679703			³
Valeur nette d'inventaire par part en USD		1 212.12	1 055.29	1 055.32
Nombre de parts en circulation		68 525,2160	12 586,2160	12 586,2160

¹ Emission initiale au 10.11.2020

² Emission initiale au 25.11.2020

³ Emission initiale au 26.2.2021

Performance

	Monnaie	2023	2022	2021
Classe USD I	USD	14.6%	-0.2%	-2.8%
Classe USD R	USD	13.9%	-0.8%	-3.4%
Classe USD S	USD	14.9%	0.0%	-
Benchmark:				
London Gold Bullion (PM Fixing) Index	USD	14.6%	0.4%	-4.3%

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future.

Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de souscriptions et rachats des parts.

Structure du portefeuille-titres

Les émetteurs principaux en % de la fortune totale du fonds	
Vault Gold Standardbar 995 In Ounces Single Custody	95,49
Total	95,49

Les pourcentages ci-dessus peuvent contenir des différences d'arrondi.

Compte de fortune

	31.12.2023	31.12.2022
	USD	USD
Valeurs vénales		
Avoirs en banque		
– à vue	6 465 814.37 ¹	3 352 076.17 ²
Autres placements	136 113 353.94	70 863 675.01
Instruments financiers dérivés	-72 068.78	103 448.70
Autres actifs	25 133.68	223.91
Fortune totale du fonds	142 532 233.21	74 319 423.79
Autres engagements	-76 913.83	-54 039.23
Fortune nette du fonds	142 455 319.38	74 265 384.56

Compte de résultats

	1.1.2023-31.12.2023	1.1.2022-31.12.2022
	USD	USD
Revenus		
Produits des avoires en banque	129 044.94	8 916.93
Intérêts négatifs	-5 124.21	-14 674.98
Participation des souscripteurs aux revenus nets courus	-238 180.34	-37 377.27
Total des revenus	-114 259.61	-43 135.32
Charges		
Intérêts passifs	-1 728.02	-282.57
Frais de révision	-20 440.65	-18 968.12
Rémunération réglementaire de la commission à la direction du fonds Classe USD I	-313 922.41	-325 187.95
Rémunération réglementaire de la commission à la direction du fonds Classe USD R	-269 823.94	-284 985.83
Rémunération réglementaire de la commission à la direction du fonds Classe USD S	-157 354.29	-72 386.17
Autres charges	-1 019.11	-1 180.40
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus nets courus	96 040.97	65 361.12
Total des charges	-668 247.45	-637 629.92
Résultat net	-782 507.06	-680 765.24
Gains et pertes en capitaux réalisés	2 460 168.56	1 016 355.57
Résultat réalisé	1 677 661.50	335 590.33
Gains et pertes en capitaux non réalisés	17 043 246.51	45 429.81
Résultat total	18 720 908.01	381 020.14

Utilisation du résultat

	1.1.2023-31.12.2023	1.1.2022-31.12.2022
	USD	USD
Produit net de l'exercice	-782 507.06	-680 765.24
Résultat disponible pour être réparti	-782 507.06	-680 765.24
Report au capital ³	782 507.06	680 765.24
Report à compte nouveau	0.00	0.00

¹ Au 31 décembre 2023, des avoires en banque ont été déposés en caution en faveur de UBS Group AG pour un montant de 1 650 000.00 USD.

² Au 31 décembre 2022, des avoires en banque ont été déposés en caution en faveur de UBS Group AG pour un montant de 630 000.00 USD.

³ Selon la circulaire AFC n° 24 du 20.11.2017, chiffre 2.9.4 en liaison avec l'art. 29 de la OIA.

Variation de la fortune nette du fonds

	1.1.2023-31.12.2023	1.1.2022-31.12.2022
	USD	USD
Fortune nette du fonds au début de l'exercice	74 265 384.56	87 289 485.79
Solde des mouvements des parts	49 469 026.81	-13 405 121.37
Résultat total	18 720 908.01	381 020.14
Fortune nette du fonds à la fin de la période sous revue	142 455 319.38	74 265 384.56

Evolution des parts en circulation

	1.1.2023-31.12.2023	1.1.2022-31.12.2022
	Nombre	Nombre
Classe USD I		
Situation au début de l'exercice	40 980,4070	54 261,6050
Parts émises	3 017,4600	3 483,8000
Parts rachetées	-5 899,0700	-16 764,9980
Situation à la fin de la période sous revue	38 098,7970	40 980,4070
Différence entre les parts émises et rachetées	-2 881,6100	-13 281,1980
Classe USD R		
Situation au début de l'exercice	21 273,0000	21 214,2390
Parts émises	2 388,7750	4 346,3890
Parts rachetées	-8 632,0880	-4 287,6280
Situation à la fin de la période sous revue	15 029,6870	21 273,0000
Différence entre les parts émises et rachetées	-6 243,3130	58,7610
Classe USD S		
Situation au début de l'exercice	12 586,2160	12 586,2160
Parts émises	57 006,0000	0,0000
Parts rachetées	-1 067,0000	0,0000
Situation à la fin de la période sous revue	68 525,2160	12 586,2160
Différence entre les parts émises et rachetées	55 939,0000	0,0000

Montant prévu pour être réinvesti (thésaurisation)

Aucune thésaurisation n'est effectuée pour l'exercice clôturé.

Inventaire de la fortune du fonds

Titres	31.12.2022 Quantité/ Nominal	Achats ¹	Ventes ²	31.12.2023 Quantité/ Nominal	Valeur vénale ³ en USD	en % ³	dont en prêt Quantité/Nominal
--------	------------------------------------	---------------------	---------------------	------------------------------------	--------------------------------------	-------------------	-------------------------------------

Valeurs mobilières non négociées en bourse ou sur un autre marché réglementé

Or							
Suisse							
VAULT GOLD STANDARDBAR 995 IN OUNCES SINGLE CUSTODY**	USD	39 070	28 423	2 004	65 489	136 113 354	95,49
Total Suisse						136 113 354	95,49
Total Or						136 113 354	95,49
Total Valeurs mobilières non négociées en bourse ou sur un autre marché réglementé						136 113 354	95,49
Total des valeurs mobilières (dont en prêt)						136 113 354	95,49 0,00
Avoirs en banque à vue						6 465 814	4,54
Instruments financiers dérivés						-72 069	-0,05
Autres actifs						25 134	0,02
Fortune totale du fonds						142 532 233	100,00
Autres engagements						-76 914	
Fortune nette du fonds						142 455 319	

Catégorie d'évaluation	Valeur vénale au 31.12.2023	En % de la fortune totale du fonds ³
Investissements évalués aux cours du marché principal	185 780	0,13
Investissements évalués selon les paramètres observables sur le marché	135 855 505	95,31
Investissements évalués au moyen de modèles d'évaluation appropriés en tenant compte des conditions actuelles du marché	-	-
Total	136 041 285	95,44

¹ Les «Achats» comprennent: achats / attributions à partir des droits de souscription / attributions sur la base des titres en portefeuille / changements de la dénomination / conversions / distributions en titres / échanges / répartitions des titres / «splits» / titres gratuits / transferts / transferts suite à la conversion en Euro / apports en nature

² Les «Ventes» comprennent: échanges / exercices des droits de souscription et d'options / remboursements / «reverse-splits» / sortie due à l'échéance / tirages au sort / transferts / transferts suite à la conversion en Euro / ventes / retraits en nature

³ Les éventuelles différences au niveau du total s'expliquent par des arrondis

** évalués selon les paramètres observables sur le marché

Instruments financiers dérivés

Selon OPC-FINMA, Art. 23

Dérivés augmentant l'engagement ouverts à la fin de la période sous revue

Instrument	Nombre de contrats	Monnaie	Couverture en USD	Marge complémentaire en USD	En % de la fortune
------------	-----------------------	---------	----------------------	--------------------------------	-----------------------

Futures sur indices/matières premières/monnaies

COMEX GOLD 100 OZ FUTURE 27.02.24*	186	USD	38 535 480	185 780	0,13
			38 535 480	185 780	0,13

Instrument	Nombre de contrats	Monnaie	Valeurs de base liées à des obligations/actions en USD	Valeur de remplacement en USD	En % de la fortune
------------	-----------------------	---------	---	----------------------------------	-----------------------

Swaps sur indices

UBS/UBS 35D GOLD INDEX TR EQS 20-17.11.24**	84 347 000	USD	84 347 000	-257 849	-0,18
UBS/UBS 35D GOLD INDEX SWAP PAYER 1ML 20-17.11.24	84 347 000	USD			
			84 347 000	-257 849	-0,18

Moyens proches des liquidités liés à des transactions sur dérivés: USD 38 535 480

Les indications ci-dessus peuvent contenir des différences d'arrondi.

* évalués aux cours sur le marché principal (art. 88 al. 1 LPCC)

** évalués selon les paramètres observables sur le marché

Dérivés réduisant l'engagement effectués pendant la période sous revue

Instrument	Monnaie	Achats/ Contrats	Ventes/ Contrats
------------	---------	---------------------	---------------------

Futures sur indices/matières premières/monnaies

COMEX GOLD 100 OZ FUTURE 27.12.23	USD	15	15
COMEX GOLD 100 OZ FUTURE 26.04.23	USD	40	40
COMEX GOLD 100 OZ FUTURE 29.08.23	USD	112	112
COMEX GOLD 100 OZ FUTURE 27.02.24	USD	9	9

Dérivés augmentant l'engagement effectués pendant la période sous revue

Instrument	Monnaie	Achats/ Contrats	Ventes/ Contrats
Futures sur indices/matières premières/monnaies			
COMEX GOLD 100 OZ FUTURE 27.12.23	USD	468	468
COMEX GOLD 100 OZ FUTURE 24.02.23	USD	0	142
COMEX GOLD 100 OZ FUTURE 26.04.23	USD	125	125
COMEX GOLD 100 OZ FUTURE 28.06.23	USD	108	108
COMEX GOLD 100 OZ FUTURE 27.02.24	USD	279	93

Instrument	Monnaie	Nominal
Swaps sur indices		
UBS/UBS 35D GOLD INDEX TR EQS 20-17.11.24	USD	35 600 000
UBS/UBS 35D GOLD INDEX SWAP PAYER 1ML 20-17.11.24	USD	35 600 000

Indications complémentaires

Instruments financiers dérivés

Procédure de mesure des risques Commitment
Approche par un modèle: Art. 38ss OPC-FINMA

Position	Dans le % de la fortune nette du fonds
Value at Risk limite à la date de référence	19,68%
Value at Risk (moyenne)	10,92%
Value at Risk à la date de référence	9,75%
Back testing - écarts flagrants	0
Engagement total brut résultant de dérivés	78,00%

Prêts de métaux précieux

La direction de fonds ne pratique pas d'opération de prêt de métaux précieux.

Opérations de pension

La direction de fonds n'effectue pas d'opérations de mise ou prise en pension.

Rémunération réglementaire à la direction du fonds

Commission forfaitaire de gestion

– Commission forfaitaire de gestion effective:

Classe USD I:	0,74% ¹ par an
Classe USD R:	1,34% ² par an
Classe USD S:	0,54% ³ par an

– Commission forfaitaire de gestion maximum selon le contrat du fonds:

Classe USD I:	1,50% par an
Classe USD R:	1,50% par an
Classe USD S:	1,50% par an

calculée sur la fortune nette moyenne du fonds.

¹ La commission forfaitaire de gestion a diminué le 3 janvier 2023 de 0,75% à 0,74%.

² La commission forfaitaire de gestion a diminué le 3 janvier 2023 de 1,35% à 1,34%.

³ La commission forfaitaire de gestion a diminué le 3 janvier 2023 de 0,55% à 0,54%.

Accords de rétrocessions de commissions («commission sharing agreements») et commissions en nature («soft commissions»)

La direction de fonds n'a pas conclu d'accords de rétrocessions de commissions («commission sharing agreements») ou d'accords concernant des «soft commissions».

Total Expense Ratio (TER)

Cet indice a été calculé conformément à la «Directive de l'AMAS dans la version valable actuellement sur le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) de placements collectifs de capitaux» exprime, de manière rétrospective et en pourcentage du total des actifs nets, l'ensemble des commissions et frais imputés au fur et à mesure sur le total des actifs nets (charges d'exploitation).

TER pour les 12 derniers mois:

Classe USD I:	0,77%
Classe USD R:	1,37%
Classe USD S:	0,55%

Taux de change

CHF 1 = USD 1.188142

Principes de l'évaluation et du calcul de valeur nette d'inventaire

Principe de l'évaluation

1. La valeur nette d'inventaire du fonds de placement et la quote-part des différentes classes est déterminée à la valeur vénale à la fin de l'exercice comptable et chaque jour où des parts sont émises ou rachetées, dans l'unité de compte de la part déterminante. Les jours où les bourses ou marchés des pays principaux de placement du fonds de placement sont fermés (par exemple: jours bancaires et boursiers fériés à Zurich, Bâle ou à Genève), le calcul de la valeur nette d'inventaire est reporté au jour ouvrable qui suit.
2. Les placements négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public doivent être évalués au prix payé selon les cours du jour du marché principal. Les autres placements ou les placements pour lesquels aucun cours du jour n'est disponible doivent être évalués au prix qui pourrait en être obtenu s'ils étaient vendus avec soin au moment de l'évaluation. Pour la détermination de la valeur vénale, la direction de fonds utilise dans ce cas des modèles et principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique.
3. La valeur de l'or physique est évaluée sur la base des cours au fixing de 15:00 (GMT) à Londres.
4. La valeur des instruments du marché monétaire qui ne sont pas négociés en bourse ni sur un autre marché réglementé ouvert au public est déterminée comme suit:
Le prix d'évaluation de tels placements repose sur la courbe des taux correspondante. L'évaluation basée sur la courbe des taux se réfère aux composantes du taux d'intérêt et du spread. Les principes suivants s'appliquent: pour chaque instrument du marché monétaire, les taux d'intérêt suivants la durée résiduelle sont intrapolés. Le taux d'intérêt ainsi déterminé est converti en un cours de marché via l'ajout d'un spread qui reflète la solvabilité de l'émetteur sous-jacent. Ce spread est adapté en cas de changement significatif de la solvabilité du débiteur.
5. Les avoirs en banque sont évalués avec leur montant plus les intérêts courus. En cas de changements notables des conditions de marché ou de la solvabilité, la base d'évaluation des avoirs en banque à terme est adaptée aux nouvelles circonstances.
6. Les instruments financiers dérivés négociés sur une place boursière ou tout autre marché public réglementé doivent être évalués au cours actuel payé sur le marché principal. Les instruments dérivés qui ne sont pas négociés sur une place boursière ou tout autre marché public réglementé (dérivés de gré à gré) doivent être évalués au prix qui pourrait être réalisé en cas de vente diligente au moment de l'estimation. Dans ce cas, la direction de fonds applique des modèles et des principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique pour déterminer la valeur vénale.
7. Les quotes-parts à la valeur vénale de la fortune nette du fonds de placement (fortune totale du fonds, moins les engagements) revenant aux différentes classes de parts sont définies la première fois lors de la première émission de plusieurs classes de parts (lorsque celles-ci interviennent en même temps) ou lors de la première émission d'une autre classe sur la base des résultats entrant pour chaque classe de parts dans le fonds de placement. La quote-part fait l'objet d'un nouveau calcul lors de chaque événement suivant:
 - a) lors de l'émission et du rachat de parts;
 - b) à la date de référence des distributions, dans la mesure où (i) de telles distributions ne se rapportent qu'à des classes de parts distinctes (classes de distribution), (ii) les distributions aux différentes classes de parts diffèrent en pourcentage de leur valeur nette d'inventaire respective, ou (iii) divers coûts ou commissions sont imputés sur les distributions des différentes classes de part en pourcentage de chaque distribution;
 - c) lors du calcul de la valeur nette d'inventaire, dans le cadre de l'attribution d'engagements (y compris les frais et commissions dus ou échus) aux différentes classes de parts, si les engagements des différentes classes de parts diffèrent en pourcentage de leurs valeurs nettes d'inventaire respectives, à savoir si (i) des taux de commission différents sont appliqués aux différentes classes de parts ou si (ii) des charges de coûts propres à chaque classe sont imputées;
 - d) lors du calcul de la valeur nette d'inventaire dans le cadre de l'attribution des revenus ou des gains en capital aux différentes classes de parts, dans la mesure où les revenus ou les gains en capital résultent d'opérations qui n'ont été effectuées que dans l'intérêt d'une classe de parts ou dans l'intérêt de plusieurs classes de parts, mais pas en proportion de leur quote-part dans la fortune nette du fonds.

Principes du calcul de valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire de la part d'une classe résulte de la quote-part à la valeur vénale de la fortune du fonds de placement revenant à la classe en question, réduite à d'éventuels engagements du fonds de placement attribués à cette classe, divisée par le nombre de parts en circulation de cette même classe. Elle est arrondie à la plus petite unité monétaire supérieure ou inférieure de l'unité de compte du fonds de placement.

Instruments financiers dérivés de gré à gré

Si le compartiment conclut des transactions de gré à gré, il peut être exposé à des risques liés à la solvabilité des contreparties à ces opérations: lorsque le compartiment conclut des contrats à terme, des options et des contrats de swap ou utilise d'autres techniques faisant appel à des instruments dérivés, il encourt le risque qu'une contrepartie à une transaction de gré à gré ne remplisse (ou ne puisse pas remplir) ses obligations en vertu d'un contrat spécifique ou de plusieurs contrats. Le risque de contrepartie peut être atténué par le dépôt d'une garantie. Si le compartiment doit recevoir une garantie aux termes d'un contrat, celle-ci peut être conservée par la banque dépositaire/le dépositaire pour le compte du compartiment ou transférée à la contrepartie à la transaction de gré à gré selon les modalités convenues entre le compartiment et cette dernière. La faillite, l'insolvabilité ou tout autre incident de crédit affectant la contrepartie à la transaction de gré à gré, la banque dépositaire ou un membre de son réseau de sous-dépositaires/banques correspondantes peut entraîner un retard dans la mise en oeuvre des droits du compartiment à l'égard de la garantie, les limiter, voire même les rendre nuls, auquel cas le compartiment se verrait contraint d'honorer les obligations lui incombant dans le cadre de la transaction de gré à gré indépendamment de toute garantie constituée à l'avance pour couvrir lesdites obligations.

Contreparties, type et montant des sûretés acceptées des dérivés:

Date de conclusion:	Swiss Physical Gold
31.12.2023	Plus Fund
Monnaie:	USD
Contreparties et la valeur vénale des instruments dérivés OTC	
UBS AG	-257 848.78
Type et montant des sûretés acceptées:	
- Obligations	-
- Actions	-
- Espèces	-
- Fonds de placement	-
- Instruments du marché monétaire	-
- Autres sûretés	-
Total sûretés reçues	-

Bâle, le 25 avril 2024

Rapport abrégé de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs

À l'attention du Conseil d'administration de la direction de fonds sur les comptes annuels de

Swiss Physical Gold Plus Fund, Bâle

Rapport relatif à l'audit des comptes annuels



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de placement Swiss Physical Gold Plus Fund, comprenant le compte de fortune au 31 décembre 2023, le compte de résultat pour l'exercice arrêté à cette date, des indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts, ainsi que les informations supplémentaires selon l'art. 89, al.1, let. b-h de la loi suisse sur les placements collectifs LPCC.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages de 2 à 11) sont conformes à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat de fonds et au prospectus.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants du fonds de placement ainsi que de la direction de fonds, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration de la direction de fonds. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans un rapport annuel, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du Conseil d'administration de la direction de fonds relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration de la direction de fonds est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat de fonds et au prospectus. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Responsabilités de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou dans leur ensemble, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit conforme à la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- ▶ nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne de la direction de fonds pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la direction de fonds.
- ▶ nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au conseil d'administration de la direction de fonds, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young SA

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Expert-réviseur agréé

Rapport du gestionnaire du portefeuille-titres

L'or est en hausse de +14.6% en 2023 pour clôturé à USD 2 078 par once, son plus haut historique (plus haut historique également atteint dans toutes les devises sauf le CHF). Cette performance place aussi l'or parmi les classes d'actifs les plus performantes en 2023. Le processus de normalisation de l'inflation a permis d'envisager un virage plus accommodant des politiques monétaires, un environnement désormais favorable à l'or.

En 2023, le fonds, net de frais, surperforme son benchmark (indice GOLDLNPM) de +0.3% (14.9% pour la part S contre 14.6%); l'indice actif (indice de vente de calls et de puts) auquel le fonds est exposé au travers d'un swap ayant permis une amélioration du profil risque/rendement de la classe d'actif. A la fin de l'année, le notional d'options vendues à travers l'indice actif est uniformément reparti entre calls et puts; la tendance haussière sur l'or ayant été confirmée lors du dernier trimestre.